

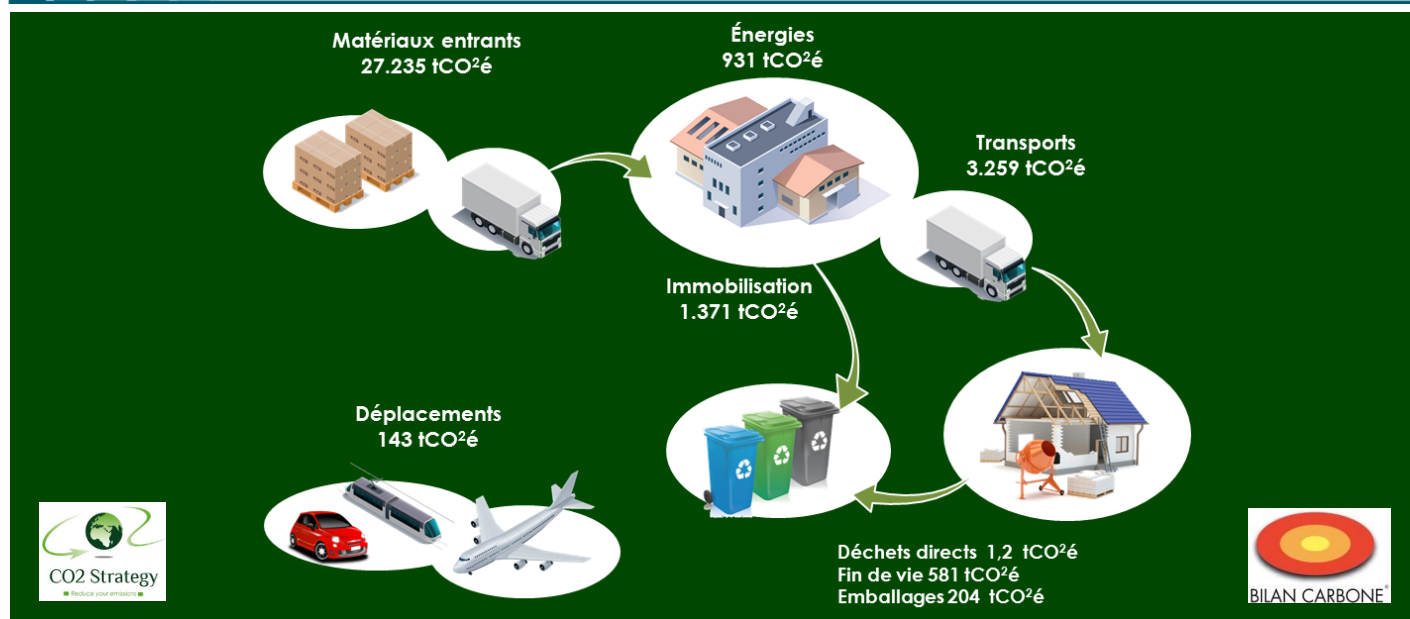
Compensation volontaire des émissions de CO2

Agir ensemble pour la planète !



9.01.01

Bilan carbone



Roosens Bétons

Le Bilan Carbone®

Soucieux des enjeux climatiques, nous avons demandé au bureau CO2 Strategy de réaliser notre Bilan Carbone® afin de mesurer l'impact de l'ensemble de nos activités sur l'environnement.

Celui-ci consiste à comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) liés à nos activités depuis l'achat des matières premières, la transformation de celles-ci, et jusqu'à la fin de vie de nos produits.

Les résultats obtenus nous ont permis de mettre en place un plan d'actions de réduction de nos émissions de GES et d'intégrer ainsi dans notre quotidien une utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources.

Le Bilan Carbone® a permis également de définir le facteur d'émission de nos produits :

Facteur d'émission des produits Roosens Bétons : 91,17 kg CO₂e / tonne

A titre comparatif, quelques chiffres liés à d'autres produits utilisés couramment dans la construction :

Acier recyclé	=	2.563 kg CO ₂ e / tonne (28x plus)
Bloc béton cellulaire	=	480 kg CO ₂ e / tonne (5x plus)
Bloc terre cuite	=	380 kg CO ₂ e / tonne (4x plus)
Ciment CEM I	=	990 kg CO ₂ e / tonne (11x plus)
Chaux vive	=	1.041,44 kg CO ₂ e / tonne (11x plus)
Charpente acier	=	699 kg CO ₂ e / tonne (7x plus)
Plomberie – chauffage	=	2.090 kg CO ₂ e / tonne (23x plus)
Gaine PVC	=	1.880 kg CO ₂ e / tonne (21x plus)
Verre plat	=	1.518 kg CO ₂ e / tonne (17x plus)

Source Ines / ADEME / Ecosoft – IBO

Agissez avec nous pour la planète en prescrivant des matériaux faiblement émetteurs en CO2 et pourquoi pas, neutres en CO2 !

9.01.01 Fiche d'information

Compensation volontaire des émissions de CO2

Agir ensemble pour la planète !



9.01.01

Roosens Bétons neutre en carbone



La production du Groupe Roosens est neutre en carbone !

En plus de nos actions de réduction de nos émissions de CO2, nous, Groupe Roosens, avons décidé d'aller encore plus loin et de compenser le solde de nos émissions de fonctionnement (hors matières premières et livraison client) **en plantant 32.000 arbres** via l'ONG Graine de Vie. Nous souhaitons par ce geste démontrer notre engagement dans la réduction du changement climatique.

Graine de Vie est une ONG belge qui poursuit pour objectif la compensation de l'empreinte écologique des habitants de nos pays industrialisés par la plantation d'arbres dans des pays en voie de développement.

Compensation volontaire par le client



1 TONNE ACHETÉE = 1 ARBRE PLANTÉ

NEUTRALITÉ CARBONE AUSSI POUR NOS CLIENTS !

L'analyse réalisée par le bureau CO2 Strategy nous a permis de calculer la neutralité carbone par tonne de produits vendus. Ainsi, nous proposerons systématiquement à nos clients la possibilité d'obtenir des matériaux de construction 100% neutre en carbone par une compensation de **0.25 € htva par tonne de produits livrés !**

A titre d'exemple, ci-dessous, la compensation des matériaux en béton pour une villa 4 façades de 290 m² :



➔ **255 tonnes de béton à compenser,**
soit 255 arbres à planter
pour un coût de 63,75 €
pour obtenir la neutralité CO2 !



Agissez avec nous pour la planète en optant pour la compensation volontaire des émissions de CO2. Rien de plus simple, lors de votre commande il suffit de nous confirmer votre accord pour cette option !

Plus d'infos



www.co2strategy.be



www.grainedevie.org



www.roosens.com

V03/2015-12-18

www.roosens.com - info@roosens.com - tél : + 32 (0) 64 / 23 95 55 - fax : + 32 (0) 64 / 55 77 09